

TABLEAU 5
INDEMNITÉS VERSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS
POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS¹

Projet	Indemnités versées au début de l'opération	Valeur des indemnités une fois investies dans les ouvrages du Columbia (5.5 d'intérêt et 50 années d'amortissement)
Lacs Arrow supérieurs	\$52,100,000	\$153,800,000
Lac Duncan	\$11,100,000	\$ 32,800,000
Réservoir de Mica	\$ 1,200,000	\$ 3,600,000
Totaux	\$64,400,000	\$190,200,000

¹ Indemnités pour la prévention des inondations primaires. Le tableau ne comprend pas d'indemnités pour la prévention des inondations secondaires.

TABLEAU 6

Les hypothèses ayant servi aux calculs dont les résultats figurent au tableau ci-après (qui dans la plupart des cas semblent moins avantageuses pour le Canada qu'elles ne le seront en réalité, surtout en ce qui concerne les numéros 2, 6 et 8) sont les suivantes:

- 1) Les ouvrages des lacs Arrow supérieurs seront terminés en tout ou en partie en 1965, ceux du lac Duncan en 1966, ceux de Libby en 1967. Les stations génératrices supplémentaires de la Consolidated Mining and Smelting, dans la région de Kootenay ouest, seront finies en 1969, et les installations de Canal seront terminées en 1970.
- 2) Il n'y aura pas de débouchés aux États-Unis pour les avantages énergétiques d'aval que le Canada aurait en excédent.
- 3) L'énergie se vendra au Canada au taux de 4 millièmes par kilowatt-heure.
- 4) La charge augmentera de 8 p. 100 par an en Colombie-Britannique. Ce calcul est fondé sur des calculs ne tenant pas compte de certaines charges industrielles spéciales comme celles de Kitimat.
- 5) Un taux d'intérêt de 5.5 p. 100 sera appliqué aux frais d'aménagement et au total cumulatif des bénéfices ou des déficits d'exploitation.
- 6) Pas d'entente de coordination avec les États-Unis et, partant, un tarif constant annuel de \$1.50 par kilowatt pour les avantages de capacité d'aval, demeurant en disponibilité.
- 7) La capacité sera échangée contre les avantages énergétiques et le taux d'échange sera de 1.65 kilowatt de capacité contre 1.00 kilowattannée d'énergie, aboutissant à un coefficient de charge de 70 p. 100.
- 8) Une réduction annuelle moyenne de 100 millions de kilowattheures pour la période allant de 1970 à 1985 et une réduction annuelle de 169 millions de kilowattheures pour la période allant de 1986 à 2010.